

Communiqué de presse

La Glâne franchit une étape clé avec l'adoption de son Plan directeur régional

Lors de l'assemblée des délégué.e.s extraordinaire du 10 juillet 2024, les délégué.e.s des communes membres de l'Association Glâne Région ont adopté à l'unanimité le Plan directeur régional de la Glâne.

Il s'agit d'une vision du développement du district à l'horizon 2040, fruit d'un travail de longue haleine réalisé par la Région sur la base d'un processus participatif ayant accordé une large place aux communes et aux divers acteurs régionaux.

Le plan directeur régional de la Glâne est une stratégie territoriale qui prend en compte toutes les caractéristiques qui façonnent le district et les enjeux à relever. Ce dernier définit une série de mesures concrètes visant à renforcer la dynamique économique de la région et la qualité de vie dans la Glâne pour en faire « **une région construire par et pour ses habitants** ».

En matière d'**urbanisation**, l'objectif est de renforcer les localités et prévoir les infrastructures publiques permettant de créer des conditions propices au cadre de vie de demain. L'accent est mis sur les accès aux services, le développement d'espaces publics de qualité ou encore l'adaptation aux changements climatiques.

Il est également prévu une **stratégie des zones d'activités**. En effet, avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les zones destinées aux activités économiques ne peuvent plus être planifiées à l'échelle d'une seule commune comme c'était le cas auparavant. C'est donc le plan directeur régional qui doit mettre en place une stratégie de gestion de ces zones dont la surface maximale a été fixée par le canton. La stratégie régionale vise essentiellement à relocaliser les zones mal situées ou mal utilisées et à proposer de nouveaux secteurs d'extension là où cela fait sens. Le plan directeur régional de la Glâne permet ainsi de garantir l'utilisation optimale des futures zones d'activités sur le territoire du district et d'assurer l'évolution du tissu économique local. La Glâne double ainsi son potentiel d'extension en récupérant des surfaces qui n'étaient pas utilisées.

La **mobilité** est également une des principales thématiques abordées dans le plan directeur de la Glâne. Le district souhaite consolider un réseau de mobilité douce qui couvre l'ensemble du district. En complémentarité à des « autoroutes à vélo » qui sillonnent la région du nord au sud et d'est en ouest, le projet met en valeur les balades en boucles qui permettent à la population et à ses visiteurs de profiter des paysages caractéristiques de la Glâne. La stratégie mobilité prévoit également des mesures visant à améliorer l'offre en transports publics et à développer des interfaces de transport attractives afin de diminuer la dépendance aux transports individuels motorisés et les nuisances qui en découlent.

En matière de **Tourisme et de loisirs**, le plan directeur régional constitue la vision spatiale de la stratégie et des enjeux touristiques de la Glâne. Celle-ci s'articule autour d'un renforcement des collaborations avec les régions voisines et de la mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel. Il s'agira notamment de développer des synergies entre loisirs et tourisme ainsi que de veiller à une mise en valeur des atouts « immatériels » du patrimoine de la région.

Les communes sont en outre appelées à adhérer à une charte de qualité de vie et durabilité pour mettre en valeur les paysages de demain.

Enfin, le plan directeur de la Glâne prévoit **11 « projets phares »** pour les premières années de mise en œuvre. Ces projets demandent une coordination particulière de différents acteurs et ont un impact significatif sur plusieurs thématiques, par exemple sur le tourisme, les transports publics et le réseau pédestre.

Le Plan directeur Régional de la Glâne doit à présent être soumis à l'approbation du Canton. Il s'agit-là d'une étape obligatoire avant de déployer sa mise en œuvre.

Romont le 12 juillet 2024

Personne de contact :

Association Glâne Région

Valentin Bard, Préfet de la Glâne et Président de l'AGR

026 305 95 00

Valentin.bard@fr.ch